



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

taxe professionnelle

Question écrite n° 91802

Texte de la question

M. Claude Birraux appelle l'attention de Mme la ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi sur les suites de la réforme de la taxe professionnelle. En effet, l'ensemble des textes d'application a été publié et la réforme est désormais une réalité pour les entreprises et les collectivités territoriales. D'après les rapports transmis au Parlement, la suppression de l'imposition des investissements aide à la compétitivité des entreprises, sans pour autant peser sur les finances locales. Toutefois, il semblerait que des ajustements techniques soient nécessaires notamment pour la nouvelle imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux ou pour un renforcement des mécanismes de péréquation afin d'assurer une meilleure solidarité financière entre collectivités territoriales. Il souhaiterait donc savoir quelle évaluation elle a faite de la mise en oeuvre de cette réforme et quels ajustements elle entend opérer.

Données clés

Auteur : [M. Claude Birraux](#)

Circonscription : Haute-Savoie (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 91802

Rubrique : Impôts locaux

Ministère interrogé : Économie, industrie et emploi

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 octobre 2010, page 11540

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)